

Impôt sur le revenu—Loi

de ces compagnies-là, et je dirai aussi honnêtement de certains députés aujourd'hui au pouvoir, on réalise que le gouvernement revient sur des décisions qu'il a prises il y a quelques années, mais après des pressions et des pressions, et surtout après avoir créé lui-même le problème.

Si nous prenons dans l'ensemble les articles du bill C-56, nous nous rendons compte que dans tous les secteurs c'est le gouvernement actuel lui-même qui a créé les problèmes et qui, aujourd'hui, fait marche-arrière suite aux pressions de l'opposition pour changer ou tenter de faire accroire à la population qu'on apporte un correctif en tentant en même temps de faire oublier à cette même population que ce sont eux qui ont créé les problèmes.

A l'article 6, on parle de 50 p. 100 d'acceptation sur la fraction admissible pour la recherche et le développement; depuis combien d'années les gens réclament-ils de meilleures recherches et nous, du Parti Crédit Social du Canada, avons suggéré une meilleure aide ou plus directe à nos universités de façon à orienter vers de meilleures recherches? Il ne s'agit pas seulement d'aider des compagnies mais aussi nos centres de recherche dans les universités de façon plus adéquate que cela n'est fait présentement. Il n'en est pas fait mention dans le bill. Mais, au moins, dans une motion acceptable où on permet une déduction d'impôt pour la recherche et le développement. L'article 13 se rapporte aux revenus et aux biens vendus à la Couronne. L'article 14 se rapporte au transfert agricole sans gains de capital.

Encore une fois cela est une mesure acceptable que l'opposition réclame et a réclamé depuis le tout début. Encore une fois un exemple: Quel est le gouvernement qui a imposé la taxe de gains de capital sinon le gouvernement actuel? Alors à ce moment-là des instances ont été faites pour ne pas inclure le secteur agricole. On l'a inclus quand même. Peut-être parce qu'on prévoit une élection possible, aujourd'hui, le ministre des Finances est prêt à faire marche-arrière et, dans le cas des corporations agricoles, de retirer cette taxe de gains lorsque la terre est transférée aux enfants ou aux petits-enfants. C'est certainement une mesure acceptable, une mesure qui est une résultante d'une mauvaise administration du gouvernement et qui, après quelques mois, après quelques années, oblige à faire un correctif à ces mesures néfastes qu'il a entreprises il y a quelques années.

L'article 29 permet maintenant aux Territoires du Nord-Ouest d'obtenir un impôt sur le revenu pour permettre dans le système économique, dans le système financier actuel même aux résidents des Territoires du Nord-Ouest à apprendre ce que c'est que l'endettement public, ce que c'est que d'emprunter à des taux d'intérêt d'autres pays pour rembourser ces intérêts-là, pour rembourser ces emprunts-là sous forme d'impôt sur le revenu. On est en train d'apprendre à notre dernier secteur du Canada comment «embarquer» dans un système d'endettement en leur permettant un impôt sur le revenu.

L'article 30 est certainement celui qui ne devrait pas être inclus dans le bill C-56. Comme je le disais au début, dans l'ensemble des mesures le bill effectivement est acceptable, parce que ce sont des correctifs apportés à l'administration néfaste que le gouvernement a implantée depuis 1974 surtout.

L'article 34, dans un échange pour l'épargne-retraite qu'on pourra retirer entre 60 et 71 ans, encore là, contient des mesures assez intéressantes, l'article 36 traite des primes sur l'assurance-vie, l'article 59, du dégrèvement de taxes aux provinces, des déductions sont prévues à l'article 30, c'est un article de confirmation. Mais ce sur quoi je voudrais revenir, c'est surtout sur le secteur de l'article 30, le secteur ou la portion tant discutée depuis l'avènement du budget, le 10 avril. On en a vu de toutes les couleurs, et comme je le mentionnais tantôt, lorsqu'un député comme celui de Comox-Alberni (M. Anderson) prétend que le fait de critiquer l'attitude du gouvernement dans son agissement sournois vis-à-vis des droits des provinces devrait être acceptable pour des négociations futures, je trouve déplorable que de tels propos soient tenus à la Chambre.

Alors, si je relève dans le discours du ministre des Finances (M. Chrétien) ce qui a trait en grande partie à cette section, l'article 30 du bill C-56, où le ministre des Finances indique et se vante dans un discours qu'il a prononcé le 17 mai, et que l'on peut trouver à la page 5519 des comptes rendus des Débats, en parlant du dernier trimestre il dit, et je cite:

En termes réels, les ventes de ces deux mois ont été de 6.1 p. 100 supérieures, en taux annuel, à celles du dernier trimestre de 1977. Il semble donc que la réduction d'impôt de \$100 consentie au début de l'année a stimulé la consommation.

Il est évident qu'une réduction d'impôt favorise la consommation, et les créditistes depuis nombre d'années réclament justement des exemptions et des diminutions d'impôt pour pouvoir permettre une augmentation du pouvoir d'achat. Nous avons aussi suggéré un escompte compensé à la consommation de façon à pouvoir augmenter le pouvoir d'achat des individus. Et tout ce temps-là le ministre des Finances, comme le très honorable premier ministre (M. Trudeau), comme les ministériels, ont toujours dit que nous ne comprenions pas, que les théories du Crédit social n'avaient pas de bon sens et, par contre, lorsqu'on décide enfin de réduire l'impôt de \$100, on se vante automatiquement après d'avoir permis à la population d'avoir augmenté la consommation. C'est là la solution du problème de l'inflation que nous subissons présentement. Non pas des mesures comme celles préconisées par l'article 30, de mesures de «jouage» entre les provinces et le gouvernement fédéral, non, mais des mesures directes touchant les responsabilités imputées au gouvernement fédéral et non pas les responsabilités des gouvernements provinciaux.

Un peu plus loin dans son discours, le ministre des Finances nous dit qu'il a réussi à imposer des tarifs élevés à l'importation de façon à réserver et à protéger l'industrie québécoise du vêtement et de la chaussure. Mais depuis combien d'années avons-nous réclamé d'établir des tarifs élevés pour restreindre l'importation de façon à protéger nos propres industries? Et encore une fois c'est le gouvernement actuel qui avait réduit les tarifs d'importation et, de cette façon, détruit notre propre industrie au Canada pour, aujourd'hui, se rendre compte qu'on a fait des erreurs après les pressions faites par les partis de l'opposition et surtout, dans la province de Québec, par le Parti Crédit Social du Canada, où on réclamait justement de meilleurs contrôles de l'importation pour favoriser notre production.